



## SYNTHESE DU RAPPORT D'ANALYSE DES RISQUES DE CORRUPTION DANS LE PROCESSUS DE DELIVRANCE DE FICHE INDIVIDUELLE DE BOVIN A MADAGASCAR



**Lieu :** Région Atsimo Andrefana

**Cible :** Filière bovine

**Période de l'atelier d'analyse :** Octobre 2021

**Responsable de l'analyse :** Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO)

**Date d'édition du rapport :** Novembre 2021

## LISTE DES ACRONYMES

<b>AC WORKS</b>	Anti-Corruption Works
<b>BIANCO</b>	Bureau Indépendant Anti-Corruption
<b>CAA</b>	Chef d'Arrondissement Administratif
<b>CTD</b>	Collectivité Territoriale Décentralisée
<b>DAC</b>	Dispositif Anti-Corruption
<b>FIB</b>	Fiche Individuelle de Bovin
<b>SDS</b>	Standard minimum De Service
<b>LCC</b>	Lute Contre la Corruption
<b>MID</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
<b>MINAE</b>	Ministère de l'Elevage et de l'Agriculture
<b>MOFF</b>	Mode Operatoire « Faire-Faire »
<b>SEG</b>	Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie
<b>STEP</b>	Service Territorial de l'Education et de la Prevention
<b>STAC</b>	Structure Anti-Corruption
<b>STD</b>	Service Technique Deconcentré
<b>OSC</b>	Organisation de la Societé Civile

## I-CONTEXTE

### *i- A propos de la Fiche Individuelle de Bovin*

L'élevage bovin occupe une place prépondérante dans la vie socio-économique malgache. Il est même devenu une véritable institution, étant aussi considéré comme un socle de la vie culturelle dans certaines Régions comme l'Amoron'i Mania, la Haute-Matsiatra, l'Ihorombe et l'Atsimo Andrefana. Toutefois, cette filière est gangrenée par diverses pratiques malsaines telles que la pratique de corruption quasi-systématique, le phénomène de blanchiment des bœufs, les actes de banditisme ainsi que les vols de bœufs.

Afin d'assainir la filière bovine, l'arrêté interministériel n°17916/2020 du 28 Août 2020 fixant les modalités d'application du Décret 2017-023 du 10 janvier 2017 relatif au recensement, à l'identification, à la circulation, et à la commercialisation des bovins a été publié. Suite à cette publication, un nouveau contexte s'ouvre pour tous les intervenants qui œuvrent dans la gestion administrative de bovins ainsi que pour tous les propriétaires de bovins. Le Ministère de l'Elevage et de l'Agriculture (MINAE) en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) et le Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie (SEG) a mis en place un nouveau système : la Fiche Individuelle de Bovin (FIB) qui devrait empêcher la vente des bêtes volées dans le circuit légal. Les objectifs de la mise en place de la FIB sont d'assainir la commercialisation des bovins, d'améliorer la traçabilité des bovins en transaction et d'alléger la procédure de vente.

Chaque bovin doit faire l'objet d'une FIB dans la localité de l'enregistrement de la naissance de l'animal par le Chef d'Arrondissement Administratif. Y sont inscrits tous les renseignements concernant chaque bovin dont : la valeur fixe de la FIB, le numéro de la boucle d'identification, le nom de la Préfecture, le code géographique du District situé au chef-lieu de la Préfecture, la carte de Madagascar en filigrane mettant en relief la Préfecture concernée, le sexe, le type racial, l'âge de l'animal, les signes distinctifs particuliers, la robe, le numéro du "Bokinomby", les propriétaires successifs avec nom et adresse, la date d'entrée, la date de sortie, le code éleveur, le District, la Commune, les changements des signes particuliers distinctifs et de robe, le nom, la qualité et la signature avec cachet du Chef d'Arrondissement Administratif à chaque transaction, les références de l'acte de vente, le nom, la qualité et la signature avec cachet du Gendarme ayant effectué le contrôle, précédé de la mention « vu et contrôlé », le certificat sanitaire comportant la vaccination (année, date, type de vaccins, lot de vaccins, nom et qualité du vaccinateur) et la date de l'apposition d'une puce électronique, éventuellement. La FIB doit être mise à jour lorsque le bovin change de propriétaire, notamment par la vente, l'achat, la donation ou l'échange (Art 13 et 14 du Décret n°2017-023 du 10 janvier 2017 précité).

Pour renforcer l'efficacité, l'efficience et l'intégrité de l'Administration Territoriale et pour une meilleure qualité des services publics offerts aux usagers, l'Etat procède actuellement à la mise en place des solutions comme la validation au préalable de la commande des imprimés par la Direction de l'Imprimerie Nationale avant la production ; le renforcement des éléments de sécurité tels que l'hologramme sur les valeurs

fiduciaires; le renforcement du système de suivi des stocks de matières premières (papier filigrané, hologramme, encre...) et des valeurs fiduciaires à l'entrée comme à la sortie des magasins de stockage respectifs pour une meilleure traçabilité. La FIB est censée faire reculer la corruption. Toutefois, il faudrait qu'il y ait un véritable contrôle de la part des autorités, ce qui n'est pas encore le cas actuellement. C'est la raison pour laquelle la réalisation de l'analyse de risques de corruption dans le processus de délivrance de la FIB s'avère indispensable pour pouvoir remédier à cette situation.

Diligenté par l'équipe de la Direction Territoriale du BIANCO Toliara, l'exercice de la cartographie des risques de corruption relatifs au processus de délivrance de la FIB a été conduit dans le cadre d'un atelier auquel ont participé le Préfet de Toliara, les Chefs de Districts, les Chefs d'Arrondissement Administratifs, les représentants de la Circonscription Régionale de la Gendarmerie Nationale, le Groupement de la Gendarmerie Nationale Atsimo Andrefana, les Commandants de la Brigade de la Gendarmerie Nationale de Toliara, les représentants des vétérinaires et de l'abattoir et les représentants des éleveurs et commerçants des bovins dans la province de Toliara. Cet atelier avait pour but d'impliquer et de responsabiliser tous les participants dans l'identification des risques de corruption et la proposition des mesures adéquates afin de réduire substantiellement lesdits risques.

#### *ii- A propos de la méthodologie Anti-Corruption Works (ACW)*

La méthode appliquée pour la réalisation de cet atelier d'analyse de risques de corruption dans le processus de délivrance des fiches individuelles des bovins était une méthode participative dans le but d'impliquer tous les acteurs clés. Il s'agit de la méthode « Anti-Corruption WORKS » offrant les clefs d'un repérage très participatif des différents risques de corruption auxquels chaque étape du processus à analyser est confronté. Cette nouvelle méthode de détection de risques est basée sur la formule 4-2-4 : analyse à 4 étapes, en 2 jours et axée sur les 4 piliers (T, P, R, I). Brièvement, le paragraphe, qui suit, a pour but de fournir aux lecteurs un guide leur permettant de mieux comprendre l'approche à adopter.

Primo, l'étape qui consiste en une sensibilisation de l'assistance sur la corruption. Le modérateur de l'atelier utilise des brises glaces afin de débloquent les participants dont certains se trouvaient visiblement dans une situation d'angoisse et d'insécurité en abordant en groupe le thème de la corruption. Une fois l'ambiance est propice aux échanges constructifs et objectifs, l'accent a été mis sur les points ci-après qui composent cette première étape de l'approche : les différentes définitions de la corruption, les nombreux visages de la corruption, les effets négatifs de la corruption notamment sur l'Administration, les populations marginalisées et le secteur privé.

Secundo, l'étape suivante de la méthode ACW semble la plus cruciale. Elle est focalisée sur une analyse de risques de corruption pour chaque étape du processus à analyser ainsi que la priorisation de ces risques. Les participants de l'atelier ont été partagés en 2 à 4 groupes afin d'établir un tableau d'analyse à plusieurs volets : l'objectif du processus, les principales étapes du processus, les risques de corruption par étape, la description des risques de corruption par étape, les causes des risques de corruption par étape, les

effets négatifs des risques de corruption par étape, la sévérité des risques de corruption par étape et la sphère d'influence des participants par chaque étape.

Tertio, l'identification des mesures anti-corruption concrètes pour les risques prioritaires constitue la suite logique de l'étape précédente. Le modérateur oriente les participants à dresser une carte d'acteurs et à catégoriser les mesures préventives de corruption par rapport aux quatre piliers de la méthode Anti-Corruption Works (la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité).

Enfin, une fois les mesures identifiées, la dernière étape de la méthode ACW concerne la planification, dans le temps et dans l'espace, de la mise en œuvre des mesures préventives identifiées. Les participants à l'atelier se concerteront sur la programmation des activités et des sous-activités prioritaires, la période de mise en œuvre, les ressources nécessaires et les responsables de mise en œuvre des activités.



## II. RISQUES IDENTIFIES

Les risques identifiés ainsi que la description de chaque risque, à chaque étape procédurale, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**La légende relative au code de sévérité inscrit dans le tableau :**

- **P** : Probabilité que ce risque se produise selon l'avis des participants : 1 = peu probable / rare ; 2 = assez probable / arrive de temps en temps ; 3 = très probable
- **I** : Impact par rapport à l'atteinte de l'objectif du processus, dans le cas où le risque se produit, selon l'avis des participants : 1 = impact mineur ; 2 = impact moyen / à ne pas négliger ; 3 = impact majeur / sévère
- **S** : sévérité de l'impact  
 $S = P \times I$   
Si  $S \leq 3 \rightarrow$  impact peu sévère ; si  $4 \leq S \leq 6 \rightarrow$  impact assez sévère ; si  $6 < S \leq 9 \rightarrow$  impact très sévère

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
<p><b>1. Approvisionnement en carnets de Fiche Individuelle de Bovin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation, validation et envoi de bon de commande à l'imprimerie nationale</li> <li>- Réception des carnets de FIB au niveau de la Mairie</li> <li>- Paraphe des carnets de FIB par le Chef de District</li> <li>- Enregistrement des carnets de FIB paraphés auprès du Trésorier Comptable de la Commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Cadeau illicite</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Concussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maire de la Commune</li> <li>- Chef de District</li> <li>- Agent de District</li> <li>- Eleveur</li> <li>- Trésorier Comptable de la Commune</li> <li>- Chef d'Arrondissement Administratif</li> <li>- Agent de la Direction Régionale de l'élevage</li> <li>- Agent de l'imprimerie nationale</li> <li>- Directeur de l'imprimerie nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains éleveurs de bœufs pourraient avancer le montant pour l'achat des carnets de FIB. En échange, ils pourraient être priorités par rapport aux autres éleveurs.</li> <li>- Un détournement des carnets de FIB pourrait avoir lieu en modifiant la livraison des carnets de FIB par rapport à la commande envoyée à l'imprimerie nationale et en livrant aussi des carnets de FIB avec des numéros de série répétitifs pour masquer le détournement. En plus, certains carnets de FIB pourraient ne pas être paraphés par le Chef de District et d'autres pourraient ne pas être comptabilisés au niveau de la Commune.</li> <li>- En échange d'argent ou d'autre avantage personnel, l'agent de l'imprimerie nationale pourrait être complice de la Commune bénéficiaire pour produire des carnets de FIB sans bon de commande validé ;</li> <li>- Par abus de pouvoir, le Chef d'Arrondissement Administratif pourrait gonfler les besoins en carnets de FIB et à son tour la Commune bénéficiaire pourrait spéculer les carnets de FIB pour les vendre à un prix très élevé.</li> <li>- Une Commune pourrait utiliser des carnets de FIB venant d'autres Communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence ou insuffisance du contrôle de l'approvisionnement en carnets de FIB ;</li> <li>- Pénurie d'imprimé au niveau de l'imprimerie nationale ;</li> <li>- Absence fréquente du Chef de District au bureau ;</li> <li>- Manque d'intégrité du personnel de l'imprimerie nationale ou du personnel de la Commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des manques à gagner enregistrées par la Commune car certaines FIB ne sont pas comptabilisées ;</li> <li>- Instabilité de la valeur des FIB ;</li> <li>- Source de conflit social.</li> </ul>	9

<p><b>2. Recensement des bovins</b> (entre le 1er Septembre au 30 Décembre de l'année) <b>et vaccination</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Concussion</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Cadeau illicite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eleveur</li> <li>- Chef Fokontany</li> <li>- Chef d'Arrondissement Administratif</li> <li>- Membres de la commission de recensement</li> <li>- Maire</li> <li>- Agent de la Commune</li> <li>- Chef de District</li> <li>- Agent de District</li> <li>- Vétérinaire mandataire</li> <li>- Gendarme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En échange d'un avantage personnel, le Chef fokontany pourrait désigner des membres de la famille ou des amis proches de certains éleveurs de bœufs parmi les membres de la commission de recensement. Par conséquent, ces éleveurs pourraient être favorisés par rapport aux autres même s'ils commettent des irrégularités.</li> <li>- En échange d'un avantage personnel, les membres de la commission de recensement pourraient accepter un bokinomy illégal. En outre, des bœufs volés pourraient être blanchis lors du recensement.</li> <li>- Il pourrait y avoir un recensement des bœufs en dehors de la période légale.</li> <li>- Il se pourrait que les renseignements sur les bœufs recensés soient erronés ou trafiqués.</li> <li>- En échange d'un avantage personnel, les responsables concernés pourraient signer le bokinomy même s'ils constatent des irrégularités. Par ailleurs, ils pourraient signer des bokinomy fictifs. Ces derniers justifieront la présence des bœufs volés ou à voler.</li> <li>- Les vétérinaires mandataires pourraient vendre à un prix élevé le certificat de vaccination sans vacciner les bœufs. Ils pourraient aussi délivrer des certificats de vaccination signés à blanc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence ou insuffisance du contrôle du bokinomy et du certificat de vaccination (confrontation entre l'écrit et le réel) ;</li> <li>- Non-respect des lois en vigueur (période de recensement, période de vaccination) ;</li> <li>- Manque d'intégrité des agents de l'Etat et des propriétaires des bœufs ;</li> <li>- Manque de transparence dans la nomination des membres de recensement des bœufs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse de l'insécurité : prolifération des vols de bœufs, blanchiment des bœufs volés ;</li> <li>- Des bokinomy et des certificats de vaccination falsifiés ;</li> <li>- Inefficacité du recensement et de la vaccination des bœufs.</li> </ul>	<p>9</p>
<p><b>3. Identification des bovins par la FIB</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eleveur</li> <li>- Chef d'Arrondissement Administratif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des éleveurs pourraient obtenir des FIB même si leurs bokinomy ne sont pas à jour ou sont irréguliers lors de la période de recensement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence ou insuffisance de contrôle de la délivrance de la FIB ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des FIB falsifiées</li> <li>- Détournement des deniers publics en cas d'irrégularité du</li> </ul>	<p>9</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Concussion</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Cadeau illicite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gendarme mandataire</li> <li>- Chef de district</li> <li>- Agent de District</li> <li>- Mairie</li> <li>- Agent de la Commune</li> <li>- Membre de la Commission de recensement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour avoir des FIB, des éleveurs pourraient détenir des certificats de vaccination en règle alors qu'une partie ou la totalité de leurs bœufs ne sont pas vaccinés. Des FIB pourraient même être délivrées en absence de certificats de vaccination.</li> <li>- En complicité avec les Responsables de l'abattoir, des éleveurs pourraient réutiliser des FIB déjà utilisées venant de l'abattoir.</li> <li>- En échange d'un avantage personnel, le Chef d'Arrondissement Administratif pourrait délivrer des FIB signées à blanc pour blanchir des bœufs volés ou pour des bœufs venant d'autres Communes.</li> <li>- Il se pourrait que le versement de l'argent de la vente des FIB auprès du Trésorier Comptable de la Commune soit irrégulier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'intégrité du Chef d'Arrondissement Administratif et des propriétaires des bœufs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>versement de l'argent de la vente des FIB auprès du Trésorier Comptable ;</li> <li>- Inefficacité de la gestion administrative des FIB.</li> </ul>	
<p><b>4. Commercialisation des bovins</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Abus de pouvoir</li> <li>- Cadeau illicite</li> <li>- Favoritisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eleveur</li> <li>- Acheteur</li> <li>- Chef d'Arrondissement Administratif</li> <li>- Gendarme</li> <li>- Vétérinaire mandataire</li> <li>- Chef de district</li> <li>- Agent de District</li> <li>- Maire</li> <li>- Agent de la Commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités présentes sur les marchés contrôlés des bestiaux pourraient autoriser la vente des bœufs malgré des FIB irrégulières.</li> <li>- Les responsables pourraient demander de l'argent ou un autre avantage personnel avant de mettre le nom du nouveau propriétaire des bœufs dans la FIB.</li> <li>- Le Chef d'Arrondissement Administratif pourrait délivrer des FIB signées à blanc au nouveau propriétaire des bœufs après la vente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'intégrité des autorités présentes sur les marchés contrôlés des bestiaux</li> <li>- Manque d'intégrité du Chef d'Arrondissement Administratif</li> <li>- Absence ou insuffisance du contrôle exercé par la gendarmerie au sein des marchés contrôlés des bestiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de transparence de la vente des bovins</li> <li>- Inefficacité de la gestion administrative des FIB</li> </ul>	6

### III. MESURES ANTI-CORRUPTION RECOMMANDEES

En se référant à la sévérité des risques de corruption identifiés, des mesures anti-corruption ont été proposées pour les étapes estimées les plus sévères. Ces mesures visent non seulement à réduire les risques de corruption mais également à atteindre les objectifs préalablement fixés :

- Eradiquer la pratique de corruption dans la gestion administrative des bovins, le phénomène de blanchiment des bœufs, les actes de banditisme et les vols de bœufs
- Assainir la commercialisation des bovins, améliorer la traçabilité des bovins en transaction et alléger la procédure de vente

Conformément à la méthode Anti – Corruption Works, les mesures anti-corruption ont été élaborées sur la base des quatre piliers de la lutte anti-corruption à savoir :

- la Transparence
- la Participation
- la Redevabilité
- l'Intégrité

Etape 1	Approvisionnement en carnet de fiche individuelle de bovin
<b>Risques</b>	Abus de fonction - Corruption active - Corruption passive - Cadeau illicite - Favoritisme – Concussion
<b>Acteurs/Alliés/ Partenaires</b>	Maire – Chef de District – imprimerie nationale – Comptable de la Commune – Chef d'Arrondissement Administratif – Régisseur de la Commune - Eleveur
<b>Mesures</b>	<b>Transparence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retourner à la Commune bénéficiaire la copie du bon de commande des carnets de FIB envoyée à l'imprimerie nationale ;</li> <li>- Définir préalablement la date/le jour d'envoi des carnets de FIB à parapher par la Commune au District pour éviter les absences répétées du Chef de District ;</li> <li>- Etablir un bordereau d'envoi des carnets de FIB à parapher par la Commune au District et adresser une copie à la gendarmerie et au vétérinaire mandataire concerné.</li> </ul>
	<b>Participation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser la délégation de signature du Chef de District à son adjoint concernant le paraphe des carnets de FIB en cas d'absence du Chef de District pour éviter et diminuer la falsification du paraphe des carnets de FIB.</li> </ul>
	<b>Redevabilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler l'enregistrement comptable, le paraphe par le Chef de District des carnets de FIB auprès de la Commune bénéficiaire</li> </ul>
	<b>Intégrité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser le système de dénonciation en ligne (i Toroka) du BIANCO</li> </ul>

Etape 2	Recensement des bovins et vaccination
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Abus de pouvoir - Concussion - Favoritisme - Trafic d'influence - Cadeau illicite
<b>Acteurs/Alliés/ Partenaires</b>	Chef Fokontany - Commission de recensement - Gendarme - Vétérinaire mandataire - Chef de District - Eleveur
<b>Mesures</b>	<p><b>Transparence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afficher auprès du Fokontany les membres de la Commission de recensement des bovins ;</li> <li>- Afficher auprès du Fokontany la période de recensement des bovins ;</li> <li>- Afficher auprès du Fokontany la loi en vigueur concernant le recensement et la vaccination des bovins ;</li> <li>- Créer un registre d'évènement côté et paraphé par le Maire ou le CAA, mis à la disposition du Chef du Fokontany, permettant de consigner tous les faits et activités qui se sont passés dans le Fokontany ;</li> <li>- Déclarer la naissance des veaux rapidement auprès du Chef du Fokontany et auprès des membres de la Commission de recensement et insérer ces veaux dans le Bokinomby ;</li> <li>- Déclarer et identifier par la FIB, les zébus obtenus par don ou par achat dans un court délai après le don ou l'achat ;</li> <li>- Informer le Chef Fokontany et les membres de la Commission de recensement, dans les plus brefs délais, en cas de vol et de décès touchant le cheptel de l'éleveur et supprimer définitivement la bête décédée ou volée dans le bokinomby aussi rapidement ;</li> <li>- Effectuer la vaccination en présence du Chef du Fokontany ou des membres de la Commission de recensement ;</li> <li>- Tenir un registre des propriétaires et des zébus vaccinés signé par les membres de la Commission de recensement auprès de chaque vétérinaire mandataire ;</li> <li>- Inscrire le prix de vaccination dans le certificat de vaccination (même si c'est gratuit).</li> </ul>
	<p><b>Participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les voisins du propriétaire des bœufs au recensement en tant qu'observateur pour éviter ou diminuer le blanchiment des bœufs volés</li> </ul>
	<p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le contrôle des « Bokinomby » par les forces de l'ordre pendant la période de recensement ;</li> <li>- Renforcer le contrôle des certificats de vaccination délivré par le vétérinaire mandataire ;</li> <li>- Contrôler l'effectivité des comptes rendu des membres de la Commission après le recensement.</li> </ul>
	<p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les propriétaires de bœufs à lutter contre la corruption pendant la période de recensement (pour éviter la corruption durant le « pao-damosina », mode de recensement des bétails)</li> </ul>

Etape 3	Identification des bovins par la fiche individuelle de bovin
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Abus de pouvoir - Concussion - Favoritisme - Trafic d'influence - Cadeau illicite
<b>Acteurs/Alliés/Partenaires</b>	Chef d'arrondissement administratif - Vétérinaire mandataire - Gendarme - Maire - Chef de District - Eleveur
<b>Mesures</b>	<p><b>Transparence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afficher au niveau de la Commune bénéficiaire les numéros de série des carnets de FIB enregistrées au niveau de ladite Commune ;</li> <li>- Déposer un marquage particulier sur les FIB arrivant à l'abattoir pour qu'elles ne soient plus réutilisables ;</li> <li>- Fixer une valeur maximale de la FIB ;</li> <li>- Assurer que le Chef d'Arrondissement Administratif coordonne la tenue des FIB à son niveau, aux niveaux de la gendarmerie, du vétérinaire mandataire et chez les éleveurs et la concordance des informations y enregistrées.</li> </ul>
	<p><b>Participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opter pour la concertation populaire avant toutes activités liées au vote de texte concernant l'élevage de bovins ;</li> <li>- Exiger les signatures du Chef d'Arrondissement Administratif, le vétérinaire mandataire et le gendarme et le propriétaire sur la FIB.</li> </ul>
	<p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler le numéro de série des carnets de FIB utilisés par le Chef d'Arrondissement Administratif ;</li> <li>- Confronter les écrits sur la FIB au réel existant ;</li> <li>- Appliquer les sanctions relatives aux cas de corruption constatés ;</li> <li>- Contrôler régulièrement les quittances de paiement de FIB.</li> </ul>
	<p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser la population à dénoncer les cas de corruption concernant l'identification de bovins par la FIB ;</li> <li>- Faire signer une lettre d'engagement au Chef d'Arrondissement Administratif en matière de lutte contre la corruption ;</li> <li>- Primer les Chefs d'Arrondissement Administratif, les gendarmes et les vétérinaires mandataires intègres, intervenant dans la gestion de FIB</li> </ul>

Etape 4	Commercialisation des Bovins
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Abus de pouvoir - Concussion - Favoritisme - Trafic d'influence - Cadeau illicite
<b>Acteurs/Alliés/Partenaires</b>	Chef d'Arrondissement Administratif - Vétérinaire mandataire - Gendarme - Maire - Chef de District - Eleveur - Acheteur de bœufs
<b>Mesures</b>	<b>Transparence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas octroyer des FIB durant le jour du marché pour que la procédure d'octroi soit bien respectée en vérifiant les paperasses nécessaires et les étapes à suivre, et pour éviter l'octroi des FIB seulement pour la vente des bœufs au marché contrôlé des bestiaux</li> </ul>
	<b>Redevabilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des opérations de contrôle par les forces de l'ordre avant, pendant et après le marché en vérifiant (i) la régularité du bokinomby, le passeport, la FIB, le certificat de vaccination, le boucle pour les zébus et la permission de vente (ii) la conformité entre le signalement écrit et le signalement réel (iii) la concordance des numéros des papiers administratifs et les Communes et Districts d'origine et la conformité des signatures et des cachets</li> </ul>
	<b>Intégrité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser la population à dénoncer les cas de corruption relative à la commercialisation des bovins</li> </ul>

## **IV. CONCLUSION**

La cartographie des risques de corruption relatifs au processus de délivrance de FIB a permis la compréhension partagée des risques de corruption tout au long dudit processus d'une part, et l'identification consensuelle des mesures réalistes et réalisables anti-corruption d'autre part. L'effectivité des contrôles par les Responsables compétents et les forces de l'ordre dès le lancement des bons de commandes des carnets de FIB à l'imprimerie nationale jusqu'à la délivrance de la FIB par le Chef d'Arrondissement Administratif garantit l'assainissement de la gestion administrative et la commercialisation de bovins.

En outre, la mise en œuvre des recommandations émises lors de cette cartographie des risques de corruption contribuera en grande partie à ralentir la recrudescence des vols et blanchiment des bovins. La prise de conscience et de responsabilité de chaque acteur, surtout des Responsables Etatiques à tous les niveaux et à tous les échelons, contribuerait largement à redresser cette situation alarmante en termes d'abus d'autorité et de corruption de toutes ses formes. Il fallait aussi mettre fin aux nombreuses irrégularités des documents administratifs (bokinomby, FIB) pour prévenir la corruption qui gangrène la filière bovine.

Enfin, outre les formations de base telle que l'alphabétisation, l'éleveur doit recevoir des encadrements spécifiques en matière d'élevage et de circulation de bovidés. Il doit recevoir une formation spécifique sur ses droits et obligations, sur l'importance de la vaccination et de la traçabilité. Sa capacité doit être renforcée afin qu'il puisse prendre lui-même les initiatives visant à améliorer la filière bovine.